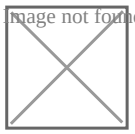

À l’attention de @Marck.ESP

Par **beatles**, le **09/08/2025** à **10:12**

Bonjour,

Suite à votre « **menace** » personne n’est dupe que c’est vous qui supprimez le sujet gênant « **Soutien à @janus2fr le dinosaure de Légavox.** »

Si vous faites bien attention à son contenu vous constaterez que je n'incrimine pas personnellement mais que je rapporte des faits sur les relations entre certains membres de la modération qui ont pu être « consultés » et jamais contestés, pendant plus de trois mois suite au sujet supprimé « **Ecore des sujets supprimés !** » dont je n’étais pas l’auteur, avant que ne reprenne la censure.

Je rapporte simplement que vous cautionneriez « certain » qui peu(ven)t traiter « d’autre » d'abruti et de troll sans l'atténuation de guillemets contrairement à usrpateur de « l’autre ».

Je pense que, par transparence, pour les éventuels nouveaux membres il est important de savoir dans quoi ils s’embarquent et en particulier du « fonctionnement » de la modération et de son historique.

La « **menace** » ne serait-elle pas indirectement adressée à @janus2fr.

Cdt.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés